



AGIR POUR LE LOGEMENT

HONORAIRES DE GESTION

PRESTATIONS PRINCIPALES DE GESTION

HONORAIRES TTC¹

▶ Locaux d'habitation ou mixtes (soumis à la loi du 6 juillet 1989)	7,20 % des sommes encaissées
▶ Locaux meublés	7,20 % des sommes encaissées
▶ Locaux commerciaux	7,20 % des sommes encaissées
▶ Locaux professionnels	7,20 % des sommes encaissées
▶ Locations saisonnières	
▶ Biens ruraux	7,20 % des sommes encaissées
▶ Terrains	7,20 % des sommes encaissées
▶ Autres locaux (résidence secondaire, garage, entrepôt...)	7,20 % des sommes encaissées
▶ Immeubles entiers	7,20 % des sommes encaissées
▶ Garantie du paiement des loyers impayés et détériorations immobilières (en sus des honoraires de gérance)	2,50 % du loyer et des charges
▶ Prestations particulières (rédaction de bail, état des lieux, frais de dossier contentieux locataire, gestion des contrats d'assurance...)	Sur demande et devis Consultez notre catalogue détaillé

LOCATIONS ACCESSOIRES À LA GESTION

HONORAIRES TTC¹

▶ Locaux d'habitation nus ou meublés (soumis à la loi du 6 juillet 1989, art. 5)		
- entremise et négociation		bailleur
- visite, constitution du dossier du locataire, rédaction du bail ²	- 8 € / m ² - 8 € / m ²	bailleur locataire
- état des lieux location vide ²	- 3 € / m ² - 3 € / m ²	bailleur locataire
- état des lieux location meublée ²	- 3 € / m ² - 3 € / m ²	bailleur locataire
▶ Locaux de droit commun	1 mois de loyer	bailleur
- négociation		
- état des lieux	hors	et
- rédaction de bail	charges	preneur
▶ Locaux commerciaux	2 mois de loyer	à
- négociation		
- état des lieux	hors	et
- rédaction de bail	charges	preneur
▶ Locaux professionnels	1 mois de loyer	bailleur
- négociation		
- état des lieux	hors	et
- rédaction de bail	charges	preneur
▶ Locations saisonnières		
- négociation		
- état des lieux		
- rédaction de bail		
- taxe de séjour		
▶ Biens ruraux		
- négociation		
- état des lieux		
- rédaction de bail		
▶ Terrains		
▶ Autres locaux (garage, entrepôt...)	1 mois de loyer hors	charges preneur

Nom commercial et dénomination sociale de l'entreprise suivie de sa forme juridique, montant du capital social, numéro SIREN/SIRET suivi de « RCS » et ville d'immatriculation, numéro, lieu de délivrance de la carte professionnelle et activité exercée, nom et adresse du garant.
En cas de liens de nature capitalistique et/ou juridique avec des banques ou sociétés financières, le mentionner et préciser le(s) nom(s) de cet(ces) établissement(s).
N° d'enregistrement Orias :

www.fnaim.fr

La remise d'une note est obligatoire.

^{1/} Indiquer l'assiette et le taux, ou le montant, TVA au taux en vigueur de 20 % incluse.
^{2/} Le montant TTC imputé au locataire ne peut excéder celui imputé au bailleur et demeure inférieur ou égal à un plafond fixé par voie réglementaire.



AGIR POUR LE LOGEMENT

HONORAIRES DE TRANSACTION VENTES

PRESTATIONS

HONORAIRES TTC¹

À LA CHARGE DU

APPARTEMENTS

▶ Jusqu'à	40 000 €	4.000 € uros	VENDEUR
▶ De 40 001 € à	100 000 €	6.000 € uros	VENDEUR
▶ De 100 001 € à	200 000 €	7 %	VENDEUR
▶ De 200 001 € à	500 000 €	6 %	VENDEUR
▶ De Supérieur à € à	500 001 €	5 %	VENDEUR

MAISON / VILLA

▶ Jusqu'à	40 000 €	4.000 € uros	VENDEUR
▶ De 40 001 € à	100 000 €	6.000 € uros	VENDEUR
▶ De 100 001 € à	200 000 €	7 %	VENDEUR
▶ De 200 001 € à	500 000 €	6 %	VENDEUR
▶ De Supérieur à € à	500 001 €	5 %	VENDEUR

LOCAL COMMERCIAL (MURS)

▶ Jusqu'à	50 000 €	6.000 € uros	VENDEUR
▶ De 50 001 € à	100 000 €	7.000 € uros	VENDEUR
▶ De 100 001 € à	200 000 €	10 %	VENDEUR
▶ De 200 001 € à	500 000 €	9 %	VENDEUR
▶ De Supérieur à € à	500 001 €	8 %	VENDEUR

FONDS DE COMMERCE

▶ Jusqu'à	€	3 mois de loyer hors charges	
▶ De € à	€		
▶ De € à	€		
▶ De € à	€		
▶ De € à	€		

TERRAINS À BÂTIR

▶ Jusqu'à	40 000 €	4.000 € uros	VENDEUR
▶ De 40 001 € à	100 000 €	6.000 € uros	VENDEUR
▶ De 100 001 € à	200 000 €	7 %	VENDEUR
▶ De 200 001 € à	500 000 €	6 %	VENDEUR
▶ De Supérieur à € à	500 001 €	5 %	VENDEUR

Nom commercial, dénomination sociale, forme juridique, montant du capital social, n° SIREN/SIRET suivi de la mention « RCS » et ville d'immatriculation, numéro et lieu de délivrance de la carte professionnelle, activité(s) exercée(s), nom et adresse du garant.

Agence Mosellane Immobilière SAS

au capital social de 22 500 € uros

Siret: 357 803 105 00034 METZ

N°: CPI 5701 2018 000 024 513

CCI de la Moselle

Transactions sur immeubles et fonds

de commerce "Gestion Immobilière"

Syndic de copropriété

N.B. : le cas échéant une mention intelligible et figurant en caractères très apparents précise le caractère cumulatif des tranches entre elles.

www.fnaim.fr

La remise d'une note est obligatoire.

^{1/} TVA au taux en vigueur de 20 % incluse.
^{1/} Indiquer le taux ou le montant en euros.

Honoraires au 01 / 09 / 2018